

# C. R. E. D. O. C.

---

LE MARCHÉ DU VIN EN ALLEMAGNE ET AU BENELUX

Sou1961-2279

1961



Le Marché du vin en Allemagne et  
au Benelux 1961 / Crédoc. (13  
juillet 1961).

CREDOC•Bibliothèque



Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation  
30, Rue d'ASTORG - PARIS (8°)

R1010 (1)

C. R. E. D. O. C.  
BIBLIOTHÈQUE

LE MARCHÉ DU VIN EN ALLEMAGNE ET AU BENELUX



JD/MT - 559 Bis/A/61

13 JUILLET 1961

R1 010 (1)

R1 10  
(1er)

## S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I - <u>L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE</u> .....	1
1. La production .....	3
2. Le commerce extérieur .....	9
3. Caractéristiques de la consommation Allemande de vin .....	21
 <u>ANNEXE : LA SARRE</u> .....	 31
A. La consommation .....	32
B. La commercialisation .....	36
 II - <u>L'U.E.B.L.</u> .....	 42
1. La production .....	43
2. Le commerce extérieur .....	45
3. La consommation .....	53
 III - <u>LES PAYS BAS</u> .....	 60
1. Les importations de vin .....	60
2. La consommation .....	64

---

I - L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

L'Allemand consomme peu de vin jusqu'à présent. Toutes les séries de consommation existantes font cependant apparaître une nette progression de la consommation qui atteint 9 litres par tête en 1958.

La série de consommation que nous avons forgée à partir des données disponibles de production, commerce extérieur, variations des stocks et usages industriels, s'établit ainsi : nous mettons en parallèle les autres séries de consommation faites par divers organismes. Aucune n'est tout-à-fait semblable aux autres.

LA CONSOMMATION DE VIN EN ALLEMAGNE

	35/38	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Production (000 hl.)	3.105	3.244	3.112	243	2.456	3.098	2.405	929	2.264	4.797	4.298	6.000
Variation des stocks	- 259	+1.127	+ 285	- 309	- 272	+ 195	- 526	- 160	+ 75	+1.475	+1.211	3.643
Commerce extér.												
- Importations	550	827	1.031	1.316	1.622	2.002	2.421	3.540	2.939	2.832	2.909	
- Exportations	49	24	38	37	50	71	78	91	92	101	111	
Usages industr.	400	160	273	405	373	530	806	1.005	1.156	1.083	1.000	
Consommation intérieure (000 hl)	3.465	2.760	3.547	3.896	3.927	4.304	4.468	3.533	3.880	5.020	4.885	
Litres/tête	6,8	5,6	7,1	7,7	7,7	8,4	8,6	6,8	7,3	9,4	9,0	
Population (000)	38.500	49.460	49.800	50.090	50.660	51.140	51.720	52.340	53.040	53.600	54.136	
KIELER STUDIEN "Der Deutsche Weinbavin Euro- peischen markt von Dr Herbert Weise (000 hl) Kiel 1958 (Litres/tête		2.900 5,8	3.641 7,2	3.970 7,8	4.117 8,0	4.594 8,8	4.773 9,1					
Annuaire de l'Of- fice International du Vin - 1960 -		6,0	7,5	7,8	8,0	9,0	9,2	8,1	7,7	8,9		
Statistisches Jahr- bak sur die bundes republik deutsch. (000) (l./tête)				3.694 7,6	3.645 7,4	4.510 9,08	3.929 7,8	3.253 6,4				
Note du Conseiller Commercial de France à Hambourg-Juin 1958	3.465 6,68	3.000 6,0	3.795 7,5	3.970 7,8	4.117 8,0	4.675 9,0	4.773 9,2	4.227 8,1				

## 1. LA PRODUCTION

### A - Les caractéristiques de la production

Le vignoble de l'Allemagne fédérale s'étendait au lendemain de la guerre sur 49.500 hectares. Depuis 1950, la superficie viticole du territoire fédéral n'a cessé de s'accroître. Cette évolution est due, en grande partie, à la reconstitution du vignoble opérée en maints endroits, en particulier en Rhénanie-Palatinat, région qui représente à elle seule 70 % de la superficie totale. De nouvelles délimitations du vignoble ayant été établies, certaines parcelles de terrain non utilisées ont été plantées en vigne.

Cependant l'extension de la culture de la vigne constatée depuis quelques années a marqué un arrêt en 1956, à la suite d'importants dégâts causés par les gelées.

Les deux principales régions vinicoles sont : la Rhénanie-Palatinat et le Bade-Wurtemberg, régions de très petites exploitations. Du reste, sur :

- 90.865 exploitations vinicoles que compte l'Allemagne,  
732 ont plus de 5 ha.  
La moyenne se situe entre 1 et 5 ha.

VIGNOBLE ET RECOLTE

Source : Statistisches Jahrbuch sur die Bundesrepublik Deutschland -

Année	Superficie (1.000 ha.)	Récolte moûts		Qualité	
		hl/ ha.	Total (000 hl.)	Supérieure	Bonne
1938	73,0	33,4	2.438		
1950	49,5	65,6	3.244	9	41
1951	52,5	59,3	3.112	10	45
1952	53,4	50,8	2.713	19	47
1953	54,5	45,1	2.456	38	44
1954	58,9	52,6	3.098	1	18
1955	60,0	40,1	2.405	3	27
1956	60,0	15,6	929	1	17
1957	58,7	38,5	2.264	6	37
1958	59,1	81,1	4.797	12	43
1959	61,0	70,4	4.298	68	27
dont (1959) :					
Hesse	2,5	65,6	165	88	12
Rhénanie	43,2	77,0	3.324	65	29
Bade-Wurtemberg	12,9	56,7	731	75	23
Bavière	2,4	32,3	76	71	25

La vigne est en Allemagne à la limite extrême-nord de son aire de végétation. La production dépend donc très étroitement des conditions atmosphériques. Ce fait explique la très mauvaise récolte de 1956, (le rendement de 15,6 hl. à l'ha. n'a jamais été plus bas); ainsi que les deux récoltes exceptionnelles de 1958 et 1959, la vigne ayant eu un rendement à l'ha. de 70 à 80 hectolitres.

	1938	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Superficies plantées en vigne productives(000 ha)	73,0	49,5	52,5	53,4	54,5	58,9	60,0	60,0	58,7	59,1	61,0
Récolte (000 hl.)	2438	3244	3112	2713	2456	3098	2405	929	2264	4797	4298
Rendement $\bar{x}$ hl/ha	33,4	65,6	59,3	50,8	45,1	52,6	40,1	15,6	38,5	81,1	70,4

Cette production couvre en moyenne 65 % des besoins de la population. Dans les années records, comme en 1958, on éprouve de grands soucis d'écoulement.

La majorité des vins produits sont des vins blancs.



Années	VINS BLANCS			VINS ROUGES		
	Superficie (000 ha)	Récolte (000 hl)	Rendement (hl/ha)	Superficie (000 ha)	Récolte (000 hl)	Rendement (hl/ha)
1938	55	1.940	35,3	12,5	877	30,1
1950	37,4	2.482	66,4	6,2	466	74,7
1951	39,7	2.398	60,4	6,7	471	70,5
1952	40,6	2.160	53,1	6,8	365	53,9
1953	42,0	2.024	48,2	6,9	338	48,8
1954	46,1	2.486	54,0	7,6	445	58,9
1955	47,1	1.915	40,7	7,7	360	46,5
1956	47,1	841	17,9	7,7	47	6,2
1957	47,0	1.819	39,3	7,1	292	41,0
1958	47,6	3.876	81,4	7,2	641	88,8
1959	49,4	3.558	71,9	7,5	550	73,3
dont (en 1959) :						
Hesse	2,5	163	66,2	0,1	2	36,8
Rhénanie	38,4	2.912	75,9	4,8	413	86,5
Bade-Wurtemberg	6,2	406	65,3	2,6	134	50,7
Bavière	2,3	75	32,3	0,1	1	32,6

Il n'y a pas de relevé distinct par surfaces pour les vins fins et les vins ordinaires. En Allemagne, en effet, les vins n'ont pas comme origine une région ou un terroir bien délimités. Des vins fins et des vins ordinaires sont produits dans l'ensemble du vignoble.

Les "Konsumweine", vins ordinaires, ou plus exactement vins de consommation courante, proviennent de la chaptalisation de moûts de trop faible degré alcoolique, tandis que les "Qualitätsweine", vins fins ou supérieurs sont obligatoirement naturels. Le vin reste considéré comme naturel si l'on arrête sa fermentation pour lui conserver une certaine douceur. Chaque année, un degré minimum de moûts est fixé et les vins sont classés en :

- très bons,
- bons,
- moyens,
- faibles.

En moyenne : 60 % des vins sont classés "vins ordinaires"  
40 % des vins sont classés "vins supérieurs".

Seule l'année 1958 a connu une proportion de vins de qualité supérieure à 60 %, ce qui a entraîné une augmentation des importations de vins de consommation courante.

#### B - Organisation de la production

Jusqu'à présent, les statistiques de production de vin en Allemagne résultaient des simples déclarations des vigneron, sujettes à caution, et, par là même, très approximatives. Un projet de loi pour la création d'une organisation fédérale du marché du vin a été déposé sur le bureau du Bundestag en 1960. Cette initiative prise par la fédération allemande de la viticulture a pour but de permettre à la viticulture allemande de s'intégrer dans l'organisation européenne prévue par la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Au stade de la production, ce projet de loi prévoit tout d'abord la création d'un cadastre viticole pour contrôler les plantations qui ne pourront plus se faire sans une autorisation spéciale. Le choix des cépages ne sera plus laissé à l'initiative des viticulteurs et l'autorisation pourra être accompagnée de l'obligation de planter un type déterminé.

De même, dans le but de régulariser le marché, un fonds de stabilisation équivalent aux offices fédéraux d'approvisionnement et de stockage sera chargé de toutes opérations de stabilisation du marché :

- crédits de stockage,
  - distillation,
  - contrôle de qualité,
  - publicité pour la consommation du vin.
- Pour éliminer les vins allemands de mauvaise qualité, la distillation pourra atteindre 18.000 hectolitres.
- Un plan d'importation serait mis sur pied et établi de telle sorte que le prix des vins allemands de consommation courante ne tombent pas au-dessous d'un prix minimum calculé selon le "prix de revient d'une exploitation normalement gérée".

Dans le cas d'un abaissement des cours intérieurs allemands, une interdiction d'importer pourrait intervenir sans toutefois pouvoir être applicable aux vins suivants : vins de dessert, vins de coupage, vins de base pour vinaigre et vermouth, et vins vinés.

En effet, il est des vins tels que les vins de dessert, ou vins doux, qui en vertu de la loi viticole allemande ne peuvent être produits en Allemagne et sont, par conséquent, importés en totalité. Du reste, la production allemande ne couvre que 65 % des besoins intérieurs et le complément doit être couvert par des importations de divers pays : France et Italie, en particulier.

## 2. LE COMMERCE EXTERIEUR

### A - Importations

Les importations de vin n'ont cessé de croître depuis 1950, marquant une pointe exceptionnelle en 1956 par suite de la faiblesse de la production allemande. Toutefois, si l'on considère que depuis le 6 Juillet 1959, les importations sarroises sont comprises dans les statistiques allemandes, les importations de 1959 sont inférieures à celles de 1958 : les besoins ont été si largement couverts en 1958 que la diminution des prix n'a pas stimulé la demande en 1959 ; le vin étranger n'a pu remplacer le vin allemand malgré l'abaissement de son prix. L'accroissement des importations a repris durant l'année 1960 et le maximum atteint en 1956 a été dépassé.

La majorité de ces importations se compose de vins vinés, de vins destinés à la distillation, de vins de table rouges et blancs, de vins de dessert et de vins de base destinés à la fabrication de vermouths, mousseux et vinaigres. Quelques vins rouges de coupage sont importés pour améliorer les vins rouges allemands.

Les importations de vins vinés ont marqué depuis 1956 une progression constante pour atteindre 1.266.815 hectolitres en 1960, le développement favorable des prix ayant poussé les distilleries à former de plus grands stocks pour pouvoir laisser vieillir leurs eaux-de-vie.

Les importations de vins de base pour mousseux ont plus que doublé en 1960 ; les vins allemands de 1959 étaient d'une si bonne qualité que les fabricants de mousseux ont été obligés, eu égard aux prix demandés par les vigneron allemands, d'effectuer leurs achats surtout à l'étranger. Près de 90 % de ces vins de base pour mousseux proviennent de France.

Les importations de vins de table dépendent essentiellement de la qualité des vins allemands de l'année. Lorsque les vins ordinaires et bon marché font défaut, comme en 1958 et 1959, il faut les importer d'Italie et de France pour alimenter la demande.

Les pays du Marché Commun fournissent la majeure partie de ces importations, la France et l'Italie se partagent la plus grosse part, les importations d'Italie croissent sans cesse depuis 1956 tandis que la part de la France reste à peu près stable.

./.

IMPORTATIONS ALLEMANDES DE VINS

Sources : Statistiques douanières

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Total en 1.000 hl. (1)	827,0	1031,0	1316,0	1622,5	2002,2	2421,3	3540,0	2939,1	2882,0	2908,7	3543,2
dont :											
France	234,0			611,2	929,7	1253,4	1858,8	1482,9	775,7	926,2	1507,1
Italie	309,0			452,9	421,9	472,6	589,0	599,9	931,7	957,7	893,6
Yougoslav.	117,0								419,3	215,9	241,2
Portugal	7,0			15,4	18,0	15,0	48,5	49,3	154,9	59,2	36,0
Grèce	5,0			134,1	127,4	156,2	145,7	138,5	133,3	51,7	-
Espagne	3,8			221,9	246,9	299,0	409,7	364,7	285,6	266,9	136,3
Algérie	2,0			6,0	4,9	5,3	9,1	6,5	-	-	-

./.

(1) Les Douanes comptant le vin mousseux en milliers de bouteilles, celui-ci n'est pas repris dans le total. Il représente quelques 5.000 hl. en 1959 et 1960.

RÉPARTITION DES IMPORTATIONS DE VINS

Sources : Statistiques douanières

Répartition des vins par espèces	1956	1957	1958	1959	1960
<u>Vins vinés</u> hl.	<u>858.334</u>	<u>1.021.351</u>	<u>1.065.415</u>	<u>1.095.269</u>	<u>1.266.815</u>
de : France	759.650	764.474	349.547	395.226	493.894
Italie	30.950	110.477	346.729	304.183	314.423
Yougoslavie	39.484	137.535	288.029	126.772	130.699
Espagne	419	937	1.014	1.510	-
<u>Vins de base pour vermouth</u>	<u>363.291</u>	<u>336.177</u>	<u>307.162</u>	<u>280.971</u>	<u>224.503</u>
Italie	130.173	141.144	166.973	192.820	142.480
France	66.827	39.497	24.033	21.900	21.673
Yougoslavie	49.540	84.846	59.376	40.954	32.165
Grèce	83.979	56.885	44.733	2.972	381
Espagne	7.913	10.082	12.014	13.687	-
<u>Vins de base pour la fabri-</u> <u>cation de mousseux</u>	<u>233.948</u>	<u>259.757</u>	<u>155.665</u>	<u>156.134</u>	<u>390.613</u>
France	216.635	250.136	114.452	129.151	354.868
Italie	330	8.587	31.994	19.987	12.722
Luxembourg	11.106	753	466	3.164	23.485
<u>Vins de base pour vinaigre</u>	<u>54.263</u>	<u>61.477</u>	<u>75.023</u>	<u>84.953</u>	<u>72.314</u>
France	32.325	3.215	5.137	19.818	24.643
Italie	17.873	33.301	45.272	48.371	34.017
Yougoslavie	-	21.141	25.133	10.745	-
Espagne	-	1.184	2.038	-	-
<u>Vins rouges de coupage</u>	<u>81.339</u>	<u>44.560</u>	<u>71.863</u>	<u>95.057</u>	<u>89.400</u>
Espagne	80.877	43.873	71.521	94.650	86.861

(Voir suite page suivante) ./.

REPARTITION DES IMPORTATIONS DE VINS (Suite)

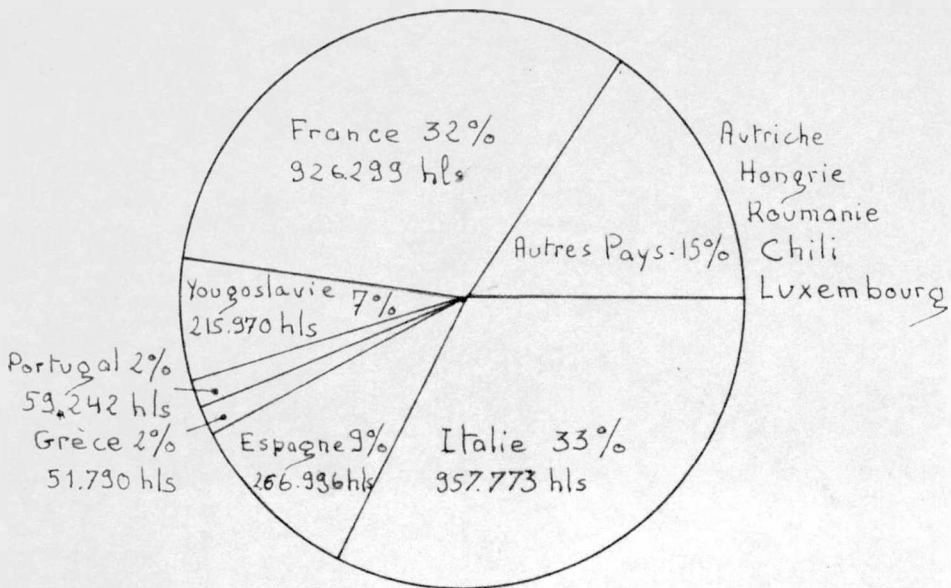
Sources : Statistiques douanières

Répartition des vins par espèces	1956	1957	1958	1959	1960
<u>Vins de dessert</u> hl.	<u>323.836</u>	<u>283.937</u>	<u>266.944</u>	<u>251.617</u>	<u>258.085</u>
de : Espagne	158.469	125.265	100.912	94.650	76.602
Grèce	61.165	60.739	57.446	42.481	45.092
Italie	58.864	53.431	61.484	76.534	84.756
Yougoslavie	10.367	5.286	3.781	6.462	9.290
France	2.897	5.983	7.162	5.274	5.164
Portugal	17.021	17.995	20.283	22.473	23.519
<u>Vins rouges de table</u>	<u>1.109.422</u>	<u>586.032</u>	<u>612.075</u>	<u>623.209</u>	<u>806.280</u>
France	474.431	155.918	150.174	215.255	354.646
Italie	302.501	170.196	203.451	221.774	259.266
Espagne	170.254	167.619	56.641	58.199	49.414
Yougoslavie	53.223	20.780	29.157	22.722	31.332
Grèce	28.260	13.870	17.894	5.666	5.886
Portugal	7.990	6.478	45.210	12.711	-
<u>Vins blancs de table</u>	<u>483.235</u>	<u>280.199</u>	<u>245.193</u>	<u>218.492</u>	<u>455.260</u>
France	269.751	144.087	105.644	129.069	250.658
Italie	47.933	31.515	13.156	11.773	43.494
Espagne	14.932	15.697	11.844	4.300	-
Yougoslavie	42.191	22.816	13.370	8.315	47.062
Portugal	48.503	22.469	53.197	23.137	36.052
Autriche	23.229	16.985	16.690	26.025	28.104

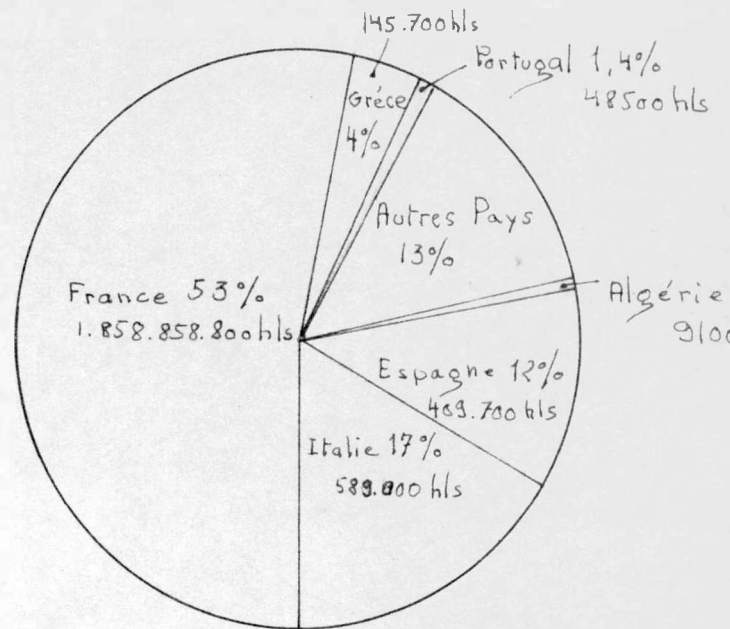
./.



Importations Allemandes  
par pays de provenance  
en 1956 et 1959



Importations Allemandes en 1959



Importations Allemandes en 1956

Italie - 33% 957.773 hls dt

Vins vinés	304.183	32%
Vins → Vermouth	192.820	20%
Vins → Mousseux	19.987	2%
Vins → Vinaigre	48.371	5%
Vins de dessert	76.534	8%
Vins rouges	221.774	24%
Vins blancs	11.773	2%
Vermouths	82.331	9%

France - 53% 1.858.858.800 hls dt

Vins vinés	759.650	41%
Vins → Vermouth	66.827	3%
Vins → mousseux	216.635	12%
Vins → vinaigre	32.325	1,5%
Vins de dessert	2.897	0,1
Vins rouges	474.431	26%
Vins blancs	269.759	14,5%
Vermouths	36.284	1,9%

France 32% 926.293 hls dt

Vins vinés	395.226	43%
Vins → Vermouth	21.900	23%
Vins → mousseux	119.151	13%
Vins → Vinaigre	19.818	21%
Vins de dessert	5274	0,6%
Vins rouges	215.255	23%
Vins Blancs	129.069	14%
Vermouths	2.066	2,2%

Italie - 17% 589.000 hls dt

Vins vinés	30.950	5%
Vins → Vermouth	130.173	22%
Vins → mousseux	350	-
Vins → Vinaigre	17.873	3%
Vins de dessert	58.864	10%
Vins rouges	302.501	51%
Vins blanc	47.933	8%

Espagne 9% 266.936 hls dt

Vins vinés	1510	0,6%
Vins → Vermouth	13.687	5%
Vins rouges de coupage	94650	35%
Vins de dessert	94.650	35%
Vins rouges	58.199	22%
Vins blancs	4.300	2,4%

Espagne 12% 409.700 hls dt

Vins vinés	419	-
Vins → Vermouth	7.313	2%
Vins rouges de coupage	80.877	20%
Vins de dessert	158.469	39%
Vins rouges	170.254	42%
Vins blancs	14.932	4%

Yugoslavie - 7% 215.970 hls dt

Vins vinés	126.772	59%
Vins → Vermouth	40.954	19%
Vins → Vinaigre	10.745	5%
Vins de dessert	6.462	3%
Vins rouges	22.722	10%
Vins blancs	8.315	4%

Quelques importations proviennent d'Espagne, de Yougoslavie, de Grèce et du Portugal, bien que la part de ces pays diminue depuis l'entrée en vigueur du Marché Commun.

Avec l'accroissement du niveau de vie, les importations de vin vont encore se développer et porter sur deux catégories, en particulier : les vins de qualité supérieure (champagne et vins de dessert) et les vins rouges de consommation courante.

Le problème est différent pour les vins blancs dont la récolte et le pourcentage de Qualitätsweine varient fortement d'une année à l'autre ; or, si les Qualitätsweine ne subissent pas de concurrence, leur goût étant très particulier, les Konsumweine en subissent une très forte des vins blancs étrangers, courants mais naturels.

#### B - Exportations

Les exportations allemandes de vin, tout en portant sur des quantités très limitées, se sont beaucoup accrues depuis 1950.

	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>
000 hl.	24	38	37	50	71	78	91	92	101	111

Il s'agit essentiellement de vins mousseux et vins blancs, la production de vins mousseux étant encouragée par une remise fiscale faite aux fabricants de mousseux qui utilisent plus de 75 % de vins allemands.

VINS MOUSSEUX : 894.843 bouteilles exportées en 1959 pour 3.840.000 D.M.

Acheteurs	Bouteilles	D.M.
Grande-Bretagne	259.420	980.000
Suède	141.282	619.000
U.S.A.	138.744	604.000
Belgique	48.590	201.000

VINS BLANCS : 109.388 hectolitres exportés pour 35.571.000 D.M.

Acheteurs	hl.	D.M.
U.S.A.	31.916	10.936.000
Grande-Bretagne	30.550	8.481.000
Pays-Bas	8.351	1.501.000
Suède	6.552	2.790.000

C - Régime d'importation

L'importation des vins en Allemagne est assujettie à l'obtention préalable d'une autorisation à l'exception des vermouths, vins vinés, vins destinés à la fabrication du vinaigre ou des vermouths et vins rouges de coupage.

En application des dispositions du traité du Marché Commun, les autorisations d'importation sont délivrées depuis le 1er Janvier 1959, dans le cadre de contingents globaux ouverts par l'Allemagne fédérale aux autres pays membres du Marché Commun.

Sur les contingents répartis, une part importante est exclusivement réservée aux importateurs traditionnels.

DROITS DE DOUANE APPLICABLES DANS LE CADRE DU MARCHÉ COMMUN

D.M. aux 100 litres

Vins de raisins frais, moûts de raisins frais mutés  
à l'alcool

- Vins mousseux .....	225,0
- Autres :	
1. titrant 15° ou moins d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :	
. 2 litres ou moins .....	115,30
. + de 2 litres - Vins blancs .	39,40
Autres .....	28,-
Vins rouges de coupage .....	16,80
Vins fabrication mousseux....	13,10
Vins fabrication vinaigre ...	3,60
2. titrant de 15° à 22° d'alcool acquis,	

./.

D.M. aux 100 litres

2. titrant de 15° à 22° d'alcool acquis	
. à appellation d'origine,	
. 2 litres ou moins .....	79,30
. + de 2 litres :	
Vins destinés à la distillation	3,60
Autres .....	28,0
Vins rouges de coupage .....	16,80
Vins pour fabrication vermouths	14,0
3. titrant plus de 22° d'alcool acquis	
. en récipients contenant plus de 2 litres :	
Vins destinés à la distillation	3,60
Autres .....	329,0
. en autres récipients .....	829,30

Vermouth et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes aromatiques

1. titrant 22° ou moins d'alcool acquis, en récipients de :	
. 2 litres ou moins .....	49,0
. + de 2 litres .....	20,40
2. titrant plus de 22° d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :	
. + de 2 litres .....	307,10
. 2 litres ou moins .....	805,-

./.

T A X E S

D.M. aux 100 litres

TAXE DE CONSOMMATION

- |  |      |
|--|------|
| . vins mousseux, par bouteille de 75 cl. | 1,0  |
| . boissons analogues .....               | 0,20 |

Pour les bouteilles d'une capacité supérieure ou inférieure à 75 cl., la taxe est calculée proportionnellement au contenu desdites bouteilles, sur la base des taux ci-dessus.

Cette taxe est fixée respectivement à : 1,35 et à 0,26 D.M. par litre pour les vins mousseux et analogues en contenant, autres qu'en bouteilles.

TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

- |                    |       |   |
|--------------------|-------|---|
| . vins tranquilles | : 4 % | sur la valeur majorée du droit de douane. |
| . vins mousseux    | : 6 % | " " " " " " " " "                         |

Le tarif douanier allemand sur les vins handicapés, en les renchérissant, les expéditions de vins en bouteilles et favorise celles des vins en tonneaux ou en wagons-citernes. Depuis le 1er Janvier 1961, les droits de douane ne sont pas calculés comme autrefois au poids brut et au gramme d'alcool mais au litre et au degré.

La législation allemande en vigueur défavorise encore les vins fins en autorisant la mise en bouteilles en Allemagne de vins issus d'une région géographique, par exemple la région de Dijon, et leur vente sous l'appellation de cette région, Bourgogne dans l'exemple cité, alors que ces vins ne répondent pas en France aux critères rendus exigibles à l'emploi d'une appellation d'origine contrôlée.

Pour pallier cet inconvénient, un accord aux termes duquel le pays acheteur appliquera chez lui la réglementation en vigueur dans le pays vendeur a été paraphé par les deux pays mais n'a pas encore été ratifié par leur parlement.

D'autres conditions parfois assez sévères sont appliquées à l'importation. La teneur en anhydride sulfureux libre ne doit pas excéder 50 mg par litre, et, celle en anhydride fixe 200 mg. par litre. D'autre part, est interdite l'importation de vins issus en tout ou partie de cépages hybrides. Les plantations d'hybrides sont au reste strictement interdites en Allemagne.

Les importations étant contingentées, les licences d'importation sont distribuées à des importateurs déterminés selon des règles bien établies.

Jusqu'au 1er Janvier 1960, 80 % des contingents ouverts à l'importation étaient attribués aux détenteurs de références d'antériorité et 20 % pouvaient être accordés à des grossistes n'ayant pas encore importé.

Depuis le 1er Janvier 1960, le montant total des contingents est attribué aux détenteurs de références d'antériorité sur les 3 dernières années : 1957, 1958 et 1959.

Le caractère d'importateur correspond donc en quelque sorte à un véritable privilège qui n'a pas été supprimé par les augmentations de contingents au titre du Marché Commun.

Les bénéficiaires de licences importent les quantités qui leur sont allouées en s'adressant à leurs fournisseurs étrangers avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales suivies.

Les gros importateurs disposent de services d'achats particuliers établis soit en Allemagne, soit même quelquefois dans les pays fournisseurs.

Les importateurs moyens passent par l'intermédiaire de représentants très souvent importateurs eux-mêmes qui jouent le rôle de commissionnaires en vins.

Les représentants auprès du commerce de détail et des hôtels ne travaillent que très peu à l'importation car leur clientèle ne bénéficie pas de licence et doit obligatoirement passer par l'intermédiaire d'un importateur.

Le marché est donc très fermé. Toutefois, le monopole des importateurs pourrait ne pas se maintenir indéfiniment. Une réalisation incomplète des contingents sur deux exercices successifs doit amener, dans le cadre du Marché Commun, la libéralisation à l'importation du produit considéré en provenance des pays membres de la C.E.E.

Or, en 1960, les importateurs allemands ont freiné leurs achats dans l'attente d'une réduction des droits de douane en 1961 et pour maintenir les prix à un niveau élevé en n'approvisionnant pas complètement le marché. Cette politique ne fait qu'en partie le jeu des viticulteurs allemands qui redoutent la libération des importations de vins.



### 3. CARACTERISTIQUES DE LA CONSOMMATION ALLEMANDE DE VIN

La constante progression de la consommation de vin donne une juste idée de l'évolution qui s'est opérée en Allemagne en faveur du vin.

#### CONSOMMATION ANNUELLE PAR TETE (en litres)

<u>1938</u>	<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>
6,8	5,6	7,1	7,7	7,7	8,4	8,6	6,8	7,3	9,4	9,0

L'importante baisse enregistrée en 1956 montre seulement que les besoins n'ont pu être couverts, l'énorme diminution de la production n'ayant été que partiellement comblée par une hausse des importations et un dégel des stocks.

Malgré son augmentation de 32 % par rapport à l'avant-guerre, la consommation de vin est encore très inférieure à celle des principales autres boissons.

#### CONSOMMATION ANNUELLE PAR TETE

	<u>1936</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	% varia- tions en <u>1959/1936</u>
- Bière (litres)	58,7	70,68	81,84	85,24	91,45	+ 56 %
- Champagne et moussoux (litres)	0,16	0,49	0,59	0,68	0,79	+ 394
- Café (Kg)	1,94	2,03	2,33	2,39	2,71	+ 40
- Thé (gr.)	67	114	116	117	118	+ 76

Source : Statistisches Jahrbuch 1960.

Des statistiques plus détaillées mais moins récentes établies par les services commerciaux de France à Hambourg fournissent une décomposition beaucoup plus fine de l'ensemble de la consommation de boissons.

CONSOMMATION DE BOISSONS EN LITRES/TETE

	1938	1950/51	1955/56	% de variation	
				1955-56 /1938	1955-56 /1950-51
<u>1. Boissons consommées chaudes</u>					
Café à base de céréales torréfiées	132,0	110,0	78,0	- 41	- 30
Café	76,2	19,8	61,4	- 19	+ 210
Thé	112,9	7,6	17,4	+ 35	+ 129
<u>2. Boissons non alcooliques</u>					
Lait (boisson)	44,0	39,0	41,0	- 7	+ 5
Eaux minérales, sodas,...	6,0	9,0	19,0	+ 217	+ 111
Jus de fruits	1,0	1,5	2,9	+ 190	+ 93
<u>3. Boissons alcooliques</u>					
Bière	69,9	38,9	68,4	- 2	+ 76
Vin	6,5	5,7	8,7	+ 34	+ 53
Champagne et mousseux	0,3	0,1	0,4	+ 33	+ 300
Spiritueux	3,2	2,8	3,3	+ 5	+ 18

D'après ces deux tableaux, on constate que la bière reste de très loin la boisson nationale des Allemands. La consommation qui s'est accrue de 56 % de 1936 à 1959 est à l'heure actuelle près de 10 fois supérieure à celle du vin. Sa progression très rapide après la guerre s'explique en partie par la présence en Allemagne Occidentale de 15 millions de réfugiés de l'Allemagne Orientale, gros buveurs de bière mais faibles consommateurs de vin.

La production allemande offre une très grande variété de bières : la bière de Munich qui n'est brassée que quelques semaines par an, la "bière blanche" de Berlin, pauvre en alcool, qu'on boit mêlée à du sirop de framboise, la bière de Kulmbach en Franconie, de Dortmund en Westphalie ... Assez souvent les buveurs ajoutent à leur bière une dose d'alcool qui en fait une boisson très alcoolisée. La plus forte région consommatrice de bière est de très loin la Bavière.

Les boissons non alcoolisées : eaux minérales, sodas, coca-cola, jus de fruits, ont connu une très forte progression et tendent maintenant à concurrencer sérieusement les autres boissons. Leur consommation a plus que triplé de 1938 à 1955/56, passant de 7 litres par an et par habitant à près de 22 litres. Les producteurs de ces boissons, notamment du coca-cola, ont mené depuis plusieurs années et mènent encore une intense campagne de propagande en faveur de ces produits.

Le vin se heurte aussi à la concurrence du thé et du café dont la consommation, après avoir fléchi après la guerre, s'est accrue respectivement de 76 et 40 % au cours de la période 1936-1959.

La concurrence des autres boissons est favorisée par le prix relativement élevé du vin. Le litre de vin rouge ordinaire vaut près de deux fois plus qu'un litre de bière. D'après l'enquête réalisée par la C.E.C.A. en 1958, les prix au litre des principales boissons atteignaient à cette date le niveau suivant :

- vin rouge .....	2,08	D.M.
- bière blonde ..	1,14	"
- coca-cola .....	1,25	"
- eau minérale ..	0,37	"

En réalité le vin n'est pas en Allemagne, comme en France ou en Italie, un article de consommation courante qui fait partie intégrante, ou presque, du repas mais un produit de luxe qu'on ne s'offre qu'en de rares occasions.

Alors qu'il est en très grande partie consommé à table en France et en Italie, et très peu en dehors des repas, c'est l'inverse qui se produit en Allemagne où les habitudes alimentaires sont totalement différentes.

L'habitude de boire du vin en mangeant est très peu répandue sauf dans les classes à revenus élevés et à l'occasion de certaines circonstances seulement : repas de famille au domicile, repas d'affaires ou banquets. En général, l'Allemand reste peu à table surtout au déjeuner et, s'il prend une boisson, il prend plus volontiers du lait ou de la bière que du vin.

Des professionnels font toutefois remarquer que certains indices précurseurs laissent supposer que la consommation de vin au repas tend à se développer et à s'étendre à d'autres classes sociales.

La majeure partie du vin consommé l'est malgré tout entre les repas, soit l'après-midi avec des pâtisseries, soit le soir à la veillée. Le vin n'est plus à cette occasion considéré comme une boisson courante mais plutôt comme un apéritif, un digestif, voire une gourmandise au même titre ou presque que la pâtisserie. Cela expliquerait en grande partie pourquoi le pourcentage de consommateurs est légèrement plus élevé chez les femmes (39 %) que chez les hommes (37 %).

Les habitudes de consommation étant très différentes des pays gros consommateurs, les goûts le sont aussi.

La part du vin blanc est prépondérante en Allemagne. D'après les professionnels, les Allemands consommeraient 2 litres de vin blanc pour 1 litre de vin rouge. Le vin blanc représente du reste près de 90 % de la production nationale. Plus de 5 % des vins blancs consommés seraient des vins de dessert dont les importations progressent régulièrement.

Les Allemands sont aussi très amateurs de mousseux et surtout de champagne. Le prestige du champagne est très grand en Allemagne mais ses ventes sont freinées par la concurrence du "Sekt" fabriqué à l'échelle industrielle à partir de vin de base français.

La consommation de vin mousseux a plus que quintuplé par rapport à l'avant-guerre et aurait dépassé l'an dernier 1 litre par an et par habitant, contre 0,16 litre en 1936. Une partie non négligeable est vendue en bouteilles de 25 centilitres. La consommation totale a ainsi évolué depuis 1952.

CONSUMATION DE VINS MOUSSEUX

(en milliers d'hectolitres)

		% d'augmentation — annuelle
1952	10,5	
1953	17,9	+ 70 %
1954	21,3	+ 3
1955	28,0	+ 32
1956	35,2	+ 26
1957	42,4	+ 20
1958	49,7	+ 17
1959	60,0	+ 20

Source : Note du Conseiller Commercial de France en Allemagne -

Pour plaire aux Allemands, le vin rouge ne doit être ni âpre, ni épais, mais avoir quand même une certaine tenue. C'est pourquoi la loi autorise le coupage des vins allemands avec des vins étrangers à concurrence de 25 %. Le goût de tanin étant très peu prisé, les vins rouges provenant de raisins égrappés avant la fermentation sont très appréciés.

D'après certains professionnels, le marché allemand des vins rouges de haute qualité aurait atteint son point de saturation. Les vins français sont surtout consommés dans le Nord et l'Ouest, les vins italiens dans le sud. De longues recherches seraient exigées pour traduire en chiffres la préférence des habitants des anciennes villes hanséatiques pour le Bordeaux et celles des Sarrois et des Rhénans pour le Bourgogne, le Beaujolais et les Côtes-du-Rhône.

Les vins rosés, connus surtout depuis 1954, bénéficient d'une faveur très nette. Le négoce se félicite de l'expansion de leurs ventes car ces vins peuvent être bus en toutes circonstances et évitent aux consommateurs, en général peu connaisseurs des vins étrangers, les hésitations inhérentes au choix entre rouge et blanc.

Il est assez difficile de définir avec précision le goût des Allemands pour le vin blanc. Celui-ci doit être léger, frais et présenter un certain bouquet.

La production allemande de blanc est la plupart du temps vinifiée en doux pour atténuer sa fréquente verdeur naturelle dans les années moyennes. La loi reconnaît cette nécessité et autorise la chaptalisation.

Le goût aurait quelque peu évolué depuis ces dernières années. La préférence très marquée qui s'est manifestée pour les vins doux, voire très doux, immédiatement après la guerre, s'est atténuée au profit des vins moelleux qualifiés "d'harmoniques" dans le pays, d'une teneur en sucre d'environ 1°.

Les jeunes et les femmes préfèrent le vin sucré, les personnes âgées le vin sec.

Plus de la moitié du vin consommé en Allemagne serait commercialisé par des commerçants détaillants, non spécialisés : épiciers, magasins d'alimentation générale ; le reste, soit 40 % environ serait écoulé par les magasins spécialisés dans la vente des boissons, certains grossistes qui font parfois office de détaillants et les cafés et restaurants.

Les vins fins sont très souvent offerts comme cadeaux. Les classes aisées achetaient autrefois leur vin par lots relativement importants, dans les magasins spécialisés, pour les laisser vieillir dans leur cave personnelle, mais cette coutume tend de plus en plus à se perdre, les constructions nouvelles ne le permettant plus.

La consommation étant très peu élevée et les achats portant sur de petits lots, la vitesse de rotation des stocks est très faible, ce qui explique les marges assez élevées des négociants et des débitants allemands.

La part des magasins non spécialisés dans la commercialisation tend à s'accroître : différentes chaînes d'achats et magasins à succursales ont entrepris des campagnes de promotion de vente pour vulgariser la consommation du vin rouge de table ordinaire en le vendant à des prix analogues à ceux pratiqués en France et en Italie. Ces campagnes qui vont à l'encontre des habitudes des commerçants et restaurateurs s'efforçant de maintenir des prix élevés ont été couronnées de succès en Sarre et auprès de différentes villes industrielles.

Les actions de propagande en faveur du vin sont menées avec le concours de fonds publics par les associations allemandes de producteurs. Elles comportent des dégustations, des actions de relations publiques et la publication de documents publicitaires souvent originaux. D'autre part, le Comité National de Propagande en faveur du vin mène une campagne d'orientation dans le but d'augmenter la consommation et d'inculquer au consommateur le goût du produit de qualité.

Une telle action est certes très utile mais des campagnes pour la vulgarisation de la consommation de vins courants à prix peu élevés devraient obtenir, semble-t-il, de bien meilleurs résultats.

Parmi les causes qui freinent la consommation de vin, figure la législation allemande des accidents de la route prévoyant l'analyse du sang. Cette cause est très souvent invoquée par les particuliers lorsqu'on les interroge sur ce point.

Une étude récente de l'Institut Für Demoskopie, faite en Septembre 1960, a permis de mieux saisir les caractéristiques de la consommation de vin :

- en moyenne 2/5 des adultes boivent chacun une bouteille de vin par semaine ; il s'agit avant tout de vin bouché, le vin bu "à la tireuse" étant très rare,
- les buveurs de vin vont en diminuant avec l'âge ; cependant, les personnes âgées de soixante ans et plus boivent une quantité de vin supérieure à la moyenne, lorsqu'elles sont des buveurs de vin.

Les résultats de cette enquête infirment donc l'opinion selon laquelle les jeunes boivent très peu de vin. Il faut toutefois remarquer que le pourcentage des adultes buvant du vin entre 16 et 29 ans (40 %) est légèrement inférieur à celui des personnes entre 30 et 44 ans (43 %).

A la question : "Avez-vous bu du vin au cours des sept derniers jours, dans un restaurant, débit de boisson, chez vous ou ailleurs ?" parmi une population de 16 ans et plus, les réponses ont été les suivantes :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
38 % ont bu du vin, dont	37 %	39 %
62 % n'ont pas bu de vin, dont	63 %	61 %
<hr/> 100 %	<hr/> 100 %	<hr/> 100 %



et, parmi les buveurs de vin :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
27 % ont bu du vin en bouteille	25 %	28 %
7 % ont bu du vin en carafe	7 %	8 %
4 % ont bu les deux	5 %	3 %
<u>38 %</u>	<u>37 %</u>	<u>39 %</u>

REPARTITION DES CONSOMMATEURS DE VIN

	% des consommateurs de vin par semaine	Consommation moyenne de vin en bouteilles par semaine - (Vin en carafe exclu)
<u>Moyenne générale</u>	38 %	1,0
Hommes	37	1,1
Femmes	39	0,9
<u>Répartition par âge :</u>		
16 - 29 ans	40	0,9
30 - 44 "	43	0,9
45 - 59 "	34	1,0
60 et plus	37	1,1
<u>Répartition par catégories socio professionnelles :</u>		
Agriculteur	34	0,8
Ouvrier	31	0,9
Employé et fonctionnaire	47	1,0
Indépendants, profess.libér.	58	1,3
<u>Répartition par catégorie "com- munes" :</u>		
Villages	37	0,9
Petites villes	34	0,9
Villes moyennes	48	1,0
Grandes villes	40	1,1
<u>Répartition par régions</u>		
Allemagne du Nord	25	0,9
Allemagne de l'Ouest	35	1,0
Allemagne du Sud	49	1,0

Cette répartition des consommateurs tend à prouver que le vin est encore un produit de luxe en Allemagne : il est beaucoup plus consommé par les professions libérales que par les ouvriers (58 % contre 31 %), dans les villes moyennes que dans les villages (48 % contre 37 %). La consommation n'est pas uniforme sur le plan régional ; on observe au contraire de grandes différences d'habitude entre les régions. Les buveurs de vin sont plus répandus dans le sud (presque un adulte sur deux) où l'on préfère les vins clairs, tandis qu'en Rhénanie, Bavière, Bade-Wurtemberg et Sarre, on ne boit du vin qu'une fois dans la semaine. Dans le nord de l'Allemagne : Schleswig, Holstein, Brême ... les buveurs de vin ne dépassent pas 25 % de la population adulte et seraient principalement localisés dans les grandes villes. Enfin, 39 % des femmes boivent du vin, en faible quantité il est vrai, contre 37 % des hommes ; ceux-ci consomment de préférence leur boisson nationale : la bière.

L A S A R R E

---

Depuis toujours la consommation de vin a été plus élevée en Sarre que dans les autres régions d'Allemagne. Cela tient à ce que la Sarre récolte quelques bons vins et qu'elle est proche des côtes de la Moselle, du Palatinat et du Rhin. Cela tient aussi à la proximité de la frontière française et à l'influence qu'a pu laisser, dans ce pays, la présence française après les deux guerres mondiales.

Son vignoble, sur les rives de la Sarre, s'étend sur 167 hectares. Sa production de vin blanc sec de bonne qualité ne couvre en moyenne, qu'environ 2% des besoins de la population. Elle a ainsi évolué au cours de ces dernières années :

PRODUCTION SARROISE DE VIN

en hectolitres

1950 .....	2.682
1951 .....	2.106
1952 .....	2.113
1953 .....	1.022
1954 .....	2.362
1955 .....	3.161
1956 .....	1.557
1957 .....	946
1958 .....	3.312
1959 .....	4.648

---

## A - LA CONSOMMATION

### 1. Les Statistiques de Consommation

Il est très difficile de saisir de façon précise, la consommation sarroise. En effet, aucune enquête "budget de famille" n'a été effectuée en Sarre, à l'exception de celle de la C.E.C.A., et il n'est pas possible d'obtenir la consommation apparente au moyen des statistiques de production et de commerce extérieur, la Sarre n'ayant pas été un territoire indépendant au cours de ces dernières années.

Il est simplement possible d'obtenir, pendant la période où la Sarre a été rattachée à la France, les quantités de vin soumises aux Droits de circulation. Malheureusement ces statistiques, donnant des renseignements précis pour l'ensemble de la France, ne peuvent être utilisées pour saisir la consommation d'un département ou d'un territoire déterminé. En effet, les droits de circulation portent sur les sorties de chais des producteurs ou des grossistes établis dans le département.

Les statistiques les concernant tiennent donc compte pour la Sarre, des ventes des producteurs ainsi que des grossistes sarrois à des détaillants ou particuliers, mais négligent les ventes directes des producteurs et des grossistes français aux détaillants et aux particuliers sarrois. De ce fait, comme une partie non négligeable des approvisionnements sarrois est effectuée par des négociants résidant en France, la consommation établie à partir de ces statistiques est sous-estimée.

Malgré ces difficultés, nous avons tenté d'établir une série de consommation à partir des renseignements fournis par l'Office Statistique de la Sarre sur la consommation et les achats à l'étranger pour les périodes 1930/1934 et 1950/1955, et avons prolongé cette série de 1957 à 1960 à partir de renseignements estimatifs qui nous ont été donnés par les Professionnels. Ces statistiques n'ont donc qu'une valeur toute relative.

.....

CONSUMATION DE VIN EN SARRE  
(Estimation)

	<u>Consommation totale</u>	<u>Consommation individuelle</u>
	<u>en milliers d'hectolitres</u>	<u>en litre</u>
1930	44	5,4
1931	45	5,5
1932	36	4,4
1933	26	3,1
1934	29	3,4
1950	96	10,2
1951	121	12,7
1952	131	13,6
1953	128	13,2
1954	138	14,-
1955	142	14,3
1956	152	15,2
1957	168	16,6
1958	187	18,2
1959	208	19,8
1960	230	21,6

---

La consommation qui était inférieure à 5 litres par habitant, avant-guerre, a atteint 10 litres en 1950 et aurait plus que doublé au cours de ces dix dernières années.

2. Les Caractéristiques de la Consommation

L'habitude de boire du vin en mangeant, n'est pas encore monnaie courante en Sarre. Comme en Allemagne, on boit entre les repas, et de préférence le soir à la veillée. Dans

....

ces conditions, le vin blanc est préféré sec et léger, frais et parfumé ; le vin rouge ne doit pas être âpre.

Comme vin rouge de consommation ordinaire, les Sarrois préfèrent les vins chauds et corsés, mais souples, principalement algériens, du type Mascara. En matière de vins fins, les rouges des Côtes du Rhône, du Beaujolais et de la Bourgogne ont un plus fort courant de ventes que les rouges de Bordeaux. En blancs, si les secs retiennent la préférence, les doux ont tendance à améliorer leur position. Les vins rosés connaissent aussi en Sarre un succès certain ; les muscats sont généralement moins connus et appréciés.

D'une façon générale, les mousseux se vendent bien en Sarre. Les mousseux de cuve close sont appréciés en raison de leur bas prix et les mousseux préparés selon la méthode champenoise, parce qu'ils sont plus abordables que les champagnes dont le prestige est grand.

L'habitant des communes rurales boit très peu de vin. Le citadin en boit davantage, généralement dans certaines occasions : anniversaires, fêtes de famille, voire également de temps à autre, au café. Quant à l'industriel et à l'homme d'affaires, nombreux en Sarre, ils ont pris volontiers l'habitude de boire du vin après le repas du soir. C'est pour eux le moment de la détente et le vin leur sert de tranquilisant.

La consommation subit des variations saisonnières assez marquées.

Si l'on néglige le délai assez court séparant la vente en gros de celle au détail, on peut obtenir les variations mensuelles de la consommation à partir des statistiques sur les quantités de vin soumises aux droits de circulation.

D'après ces statistiques, pour les campagnes 1951/52 à 1955/56, le profil saisonnier de la consommation s'établit ainsi :

....

Indices mensuels de Consommation, calculés sur la base 100  
pour la moyenne de l'année

	Vins de consommation courante	Vins d'Appellation contrôlée
Septembre .....	84.16	76.50
Octobre .....	91.97	85.73
Novembre .....	105.05	105.86
Décembre .....	145.36	163.69
Janvier .....	118.12	100.42
Février .....	118.12	99.50
Mars .....	96.19	91.89
Avril .....	108.19	110.67
Mai .....	92.11	92.34
Juin .....	86.74	87.03
Juillet .....	79.82	79.41
Août .....	77.79	77.87

La consommation atteint son plus haut niveau pendant les trois mois d'hiver ainsi qu'en Avril, mois pendant lequel se situent habituellement les fêtes de Pâques ; elle se trouve au contraire à son plus bas niveau pendant l'été, notamment en Juillet en Août.

Les variations saisonnières sont légèrement plus accusées pour les vins d'Appellation contrôlée que pour ceux de consommation courante.

Ces observations confirment bien celles des Professionnels d'après lesquelles on consomme du vin surtout à l'occasion des fêtes, ce qui tend à prouver le caractère de luxe de cette boisson, même en Sarre.

....

B - LA COMMERCIALISATION

1. Le Commerce extérieur

La Sarre importe la quasi-totalité de sa consommation : 97 à 99% selon les années. Son principal fournisseur est la France, suivie de loin par l'Allemagne.

De 1930 à 1934, les importations en provenance de ces deux pays auraient été les suivantes :

IMPORTATIONS

	<u>d'Allemagne</u>	<u>de France</u>	
1930 .....	12.357	31.794	Hectolitres
1931 .....	16.319	23.453	"
1932 .....	14.709	21.483	"
1933 .....	7.012	18.910	"
1934 .....	6.122	22.438	"

Au cours de la dernière décennie, la France a livré les 3/4 des importations et l'Allemagne le 1/4.

Les livraisons allemandes ont porté principalement sur des vins du Rhin et de la Moselle.

Les livraisons françaises se sont ainsi réparties :

- 20% Vins de la Gironde
- 20% Vins d'Alsace, dits "d'origine"
- 20% Vins d'Algérie
- 15% Appellation contrôlée, dont 1 à 2% de Bordeaux, le reste du Beaujolais, des Côtes du Rhône et de Chateaufort

....



Les vins d'Alsace ont été introduits en Sarre après la première guerre mondiale, les vins rouges plus récemment. Les vins d'Alsace concurrencent fortement les vins blancs allemands, étant donné leur prix moins élevé, environ un tiers moins cher.

Les vins rouges français (vins courants) ont tendance à progresser en Sarre étant donné leur bas prix, par suite du traité franco-allemand sur la Sarre.

D'après ce traité, les contingents d'importation en provenance de France bénéficiant de l'exemption douanière, s'établissent ainsi :

Vins de raisins frais .....	16.511.000 DM.
dont,	
Vins d'Alsace .....	1.200.000 DM.
Vins d'appellation d'origine contrôlée	3.301.000 DM.

Il faut remarquer que les vins de consommation courante sont particulièrement avantagés par ces dispositions.

Depuis le rattachement de la Sarre à l'Allemagne (Juillet 1959), les statistiques douanières font apparaître les importations de vin français. Elles ne sont cependant pas significatives, pour l'instant du moins. De gros stocks ont été réalisés en Sarre avant le rattachement et il faut attendre que le marché se normalise pour pouvoir les utiliser.

## 2. Le Commerce intérieur

### a) La Structure du Marché

- Le stade de grcs

Il existe en Sarre un grand nombre de négociants en vins et spiritueux.

....

En réalité cependant, le marché du vin est assuré dans la proportion de 75% et à parts égales, par trois grandes maisons : PISTORIUS à Sarrebrück, HULLER-HEBENTZ à Forbach (Moselle) et E. HESSELMANN à Rohrbach-lès-Bitche (Moselle). Les autres grossistes et demi-grossistes ne sont que des sous-traitants.

Il faut mentionner également les sociétés "ASKO et EDEKA" coopératives d'alimentation générale, groupant plusieurs centaines de magasins qui effectuent leurs propres achats et dont les ventes représentent environ le cinquième de la consommation courante.

Le commerce de gros sarrois n'assure qu'en partie la commercialisation du vin consommé dans ce territoire.

Sa part peut être grossièrement saisie par les statistiques des quantités soumises aux droits de circulation ; d'après celles-ci, elle aurait ainsi évolué pour les années ci-après :

	<u>Quantités consommées</u>	<u>Quantités commercialisées par le négoce de gros</u>	<u>Pourcentage Nég. Gros</u>
1951 .....	120.766 hl	77.580 hl	64,20%
1952 .....	130.536 hl	85.376 hl	65,40%
1954 .....	137.674 hl	89.436 hl	65,--%
1955 .....	141.714 hl	91.333 hl	64,40%
1956 .....	152.345 hl	98.572 hl	64,70%

D'autre part, toujours d'après ces mêmes statistiques on constate que la part du vin d'appellation contrôlée, dans l'ensemble des quantités vendues est, en moyenne, de 10% mais tend à augmenter légèrement :

Répartition des ventes de vin par le Commerce Sarrois

	<u>Vins A.O.C.</u>	<u>Vin de consommation courante</u>
1951/1952 .....	9,44%	90,56%
1952/1953 .....	10,69%	89,31%
1954/1955 .....	11,30%	88,70%
1955/1956 .....	11,17%	88,83%

Le pourcentage des vins d'appellation contrôlée dans la consommation totale est nettement plus élevé, les achats directs en France portant en grande partie sur ces vins. Leur pourcentage, dans l'ensemble de la consommation dépasserait 15%.

- Le stade de détail

Tous les vins, en Sarre, sont vendus en bouteilles. Il n'existe pas de vin à la tireuse, le débit étant insuffisant.

- 50% des quantités consommées sont achetées par les ménagères, généralement dans les magasins d'alimentation générale et dans les petites épiceries. Les magasins spécialisés en vins et spiritueux sont assez rares et leur vente peu importante.

- 25% des vins sont débités dans les hôtels, restaurants et cafés.

- 25% environ sont vendus par les grossistes sarrois et français, lors de la Foire de Sarrebrück, où le stand des vins avait une large place. Les représentants des maisons françaises estiment que cette foire, en ce qui concerne le vin, est une des meilleures après la Foire de Paris. Les ventes portent sur des vins d'appellation contrôlée.

Au cours de ces deux dernières années, une manifestation de dégustation de vins et fromages a été organisée par l'Association française pour la propagande des produits agricoles, avec la collaboration du Syndicat sarrois des grossistes en vins et spiritueux dans le cadre de la participation à la Foire de la Sarre.

b) Les Prix

Il est assez difficile de se faire une idée exacte du prix du vin en Sarre, sur une longue période. La consumma-

tion, comme on peut le constater, a beaucoup augmenté et les vins que l'on boit ces dernières années sont plus variés. Les habitudes ont quelque peu changé ; le sarrois ne consomme plus exclusivement que des vins blancs, il a pris goût aux vins rouges français et algériens plus capiteux.

Il faut souligner par ailleurs, qu'en matière de statistiques, le vin n'est pas considéré comme article de consommation courante, mais classé comme le thé et le café parmi les "stimulants". Son prix ne fait pas l'objet d'une observation aussi rigoureuse que celui des articles entrant journellement dans le panier de la ménagère.

D'après différents relevés de prix, effectués par le Service de la statistique de la Ville de Sarrebrück, les prix de la bière et du vin auraient ainsi évolué depuis 1955.

Prix des boissons

	<u>Bière au litre</u>	<u>Vins blancs d'Alsace 0,71</u>	<u>Vins blancs courants 0,71</u>
1955 .....	90fs	275fs	95fs
1956 .....	90fs	291fs	
1957 .....	90fs	321fs	
1958 .....	108fs	334fs	
1959 .....	114fs	337fs	1,09DM

En Décembre 1960, nous avons pu relever les prix ci-après chez les commerçants détaillants :

- Vin de table ordinaire rouge, le litre 11 à 12° : 1,15 à 1,50DM
- Beaujolais, la bouteille de 2,80 à 3,50DM
- Vin d'Alsace, genre Sylvanner ou Riesling, de 2,70 à 3,50DM
- Vin blanc allemand du Palatinat : de 2,80 à 3,50DM

D'après ces différents relevés, on peut constater

....

que l'écart de prix entre la bière et le vin s'est fortement atténué au cours de ces dernières années.

Le prix du vin blanc courant, ramené au litre, 135fs en 1955 et 1,55DM en 1960, n'est plus supérieur à celui de la bière que de 33,5% en 1960 contre 50% en 1955.

Cet écart a même été comblé pour le vin rouge de qualité ordinaire puisque son prix, au litre, en Décembre 1960 était égal, voire inférieur à celui de la bière : 1,15 DM contre 1,16DM.

Cette évolution s'explique en partie par des campagnes de baisse de prix entreprises par différentes centrales d'achat en vue de vulgariser la consommation du vin courant.

Ces campagnes ont du reste porté leurs fruits, puisque d'après les chiffres que nous avons pu établir, la consommation individuelle en Sarre serait le double de celle de l'Allemagne.

L'exemple de la Sarre devrait donc être suivi de très près, par tous ceux qui veulent développer la consommation du vin en Allemagne et dans le Bénélux, la Sarre constituant pour eux un premier champ d'expériences particulièrement intéressant.

II - L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

La consommation de vin en U.E.B.L. est de l'ordre de 8 litres par an et par habitant. Elle se situe donc à un niveau très au-delà de celui des Pays-Bas mais légèrement inférieur à celui de l'Allemagne.

CONSOMMATION APPARENTE DE 1950 à 1959

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
(En milliers d'hl)										(1)
Production	159,3	89,8	95,7	99,4	98,9	114,0	64,7	45,6	122,2	122,6
Exportations	1,2	3,7	13,8	4,5	17,9	11,3	16,9	6,8	9,2	
Importations	466,9	488,3	496,8	481,7	543,5	560,2	613,0	660,8	587,5	613,3
Quantités disponibles	625,0	574,4	578,7	576,6	624,5	662,9	660,8	699,6	700,5	735,9
Population (en millions d'hab.)	8,95	9,00	9,06	9,11	9,17	9,22	9,28	9,34	9,39	9,45
Litres/tête	5,4	6,38	6,38	6,32	6,8	7,2	7,1	7,48	7,45	7,78

Source : Statistiques douanières

(1) Production belge mal connue et non comptée jusqu'en 1954.

Les statistiques que l'on peut déduire de la production et du solde des échanges sans tenir compte, faute d'informations disponibles, des variations de stocks et des quantités de vin destinées aux usages industriels sont quelque peu différentes de celles tirées des bilans alimentaires de l'O.E.C.E. ou des statistiques fiscales sur les droits d'accise.

Les différences observées sont toutefois peu accusées et le problème important, en ce qui concerne le marché du vin de l'U.E.B.L., est de séparer la consommation de la Belgique de celle du Luxembourg. Malheureusement en l'absence de statistiques concordantes sur ce point, il est impossible d'établir des séries distinctes précises.

D'après diverses informations non contrôlables, la consommation atteindrait environ 25 litres par tête et par an au Luxembourg, pays ayant une production relativement importante, et 6 litres en Belgique.

Cet écart de 1 à 4 entre les niveaux de consommation des deux pays est confirmé par l'enquête C.E.C.A. (cf. 1ère partie). Selon cette enquête, la consommation annuelle de vin dans les ménages d'ouvriers mineurs et sidérurgistes, composés de 2 personnes et de 2 enfants, serait de l'ordre de 40 litres au Luxembourg contre 11 litres en Belgique.

### 1... LA PRODUCTION

Le vignoble s'étend en U.E.B.L. sur 1.800 hectares dont  $\frac{2}{3}$  au Luxembourg et  $\frac{1}{3}$  en Belgique.

Au Luxembourg, contrairement à la Belgique, la totalité du vignoble est consacrée à la production du vin. Le rendement à l'hectare étant très élevé pour les vignes en production (125 hl. en 1958 et 1959 contre 75 en Allemagne), la récolte dépasse en moyenne 100.000 hl. Elle est uniquement composée de vins blancs secs rappelant ceux d'Alsace.

PRODUCTION DU VIN AU LUXEMBOURG

									en 1.000 hl.
<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>
185	95	100	103	106	118	63	43	131	144

Source : C.E.E. Statistiques agricoles

La vigne s'étendant, comme en Allemagne, à l'extrémité de son aire de production, la récolte dépend étroitement des conditions atmosphériques et subit des variations importantes d'une année à l'autre.

Le vignoble recouvrant les coteaux qui bordent la Moselle est réparti en de très petites exploitations. La plus importante dispose de 9 hectares.

La vigne joue un rôle non négligeable au Luxembourg. Ce pays dispose d'un Ministère de la viticulture qui défend fortement les droits des viticulteurs.

La Belgique était autrefois productrice de vin, notamment au XVIIIème siècle et des tentatives ont été effectuées au XIXème et au XXème siècles pour réintroduire la culture de la vigne. A l'heure actuelle, le vignoble belge s'étend sur 500 hectares contre 400 en 1957 (1). Ce vignoble est en principe uniquement consacré à la production des raisins de table.

Des difficultés étant survenues pour l'écoulement de cette production dès 1956 et notamment en 1958 et 1959, sous l'initiative de Monsieur Joseph SEGERS, Directeur de l'Ecole Industrielle de Vilvordo, une partie de celle-ci a été vinifiée.

./.

(1) Les principaux centres de production se trouvent à WEPION dans la vallée de la Heuse, à TORCHY, à AROUGIES, sur le flanc du Mont de l'Inclus et à OVERYSSÉ. Le nombre des exploitants est de l'ordre de 1.500.



La production de vin qui était de l'ordre de 1.500 hectolitres en 1955 dépasserait, à l'heure actuelle, 2.500 hectolitres. Elle serait principalement composée de vins mousseux, particulièrement appréciés en Belgique.

La récolte totale de l'U.E.B.L. ne couvre malgré tout, en moyenne, que le cinquième environ des besoins de la population.

## 2. LE COMMERCE EXTERIEUR

### A. Les importations

Les importations ont évolué comme il est indiqué au tableau suivant, de 1952 à 1959.

#### EVOLUTION DES IMPORTATIONS

Principaux pays fournisseurs	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Total <u>hl.</u>	496.750	481.690	543.497	560.176	613.032	660.763	587.502	613.350
dont :	%	%	%	%	%	%	%	%
France	34,6	37,1	39,1	39,4	44,7	37,7	27,4	38,6
Italie	17,3	14,4	9,6	8,1	8,6	11,9	15,0	16,0
Algérie	3,0	3,4	3,1	3,6	3,1	3,0	1,4	1,3
Allongagne O.	0,5	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1
Pays-Bas	0,3	0,4	1,4	0,6	2,0	1,0	0,9	0,8
Portugal						18,7	21,4	11,2
Espagne						11,5	14,3	15,9
Yougoslavie						8,4	9,0	2,4
Grèce						1,8	1,7	1,4
Chili						0,8	1,2	1,5

Source : Statistiques douanières.

Malgré une baisse très marquée de ses envois en 1958, la France reste le principal fournisseur de l'Union Belgo-Luxembourgeoise avec plus du tiers des importations totales, suivie par l'Italie et l'Espagne qui marquent une progression sensible ces deux dernières années, tandis que le Portugal et la Yougoslavie sont en régression.

Les ventes de vin d'Algérie sont en nette diminution depuis 1957.

REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LEUR VALEUR

en millions de Francs belges

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Total	727	680	761	756	835	921	876	861
dont :	%	%	%	%	%	%	%	%
France	56,5	58,6	60,4	61,5	62,8	60,2	52,0	58,4
Italie	8,8	8,9	7,2	6,8	7,1	8,2	10,5	10,5
Allemagne Occid.	1,1	1,4	1,7	1,7	1,6	1,7	1,8	1,6
Pays-Bas	0,5	0,7	2,3	1,0	2,7	1,5	1,4	1,5
Algérie	1,5	1,6	1,3	1,5	1,4	1,7	1,0	0,8

Source : Statistiques douanières

La France exportant surtout des vins de qualité, sa part dans les importations belges est beaucoup plus importante en valeur (55 à 60 %) qu'en quantités (33 %).

Le phénomène contraire se produit pour l'Italie dont les ventes, composées en grande partie de vins courants, représentent 10 % des importations belges en valeur, contre 15 % en quantités.

IMPORTATIONS PAR PRINCIPALES CATEGORIES DE VINS

(hectolitres)

	1957	1958
I - Vins et moûts en récipients 2 l.	<u>632.636</u>	<u>558.924</u>
France	252.610	154.008
Portugal	123.627	124.954
II - Vins et moûts en récipients de 2 l. et moins	<u>7.134</u>	<u>8.703</u>
France	5.324	4.947
Allemagne Occid.	602	701
Portugal	434	867
III- Vins mousseux	<u>13.574</u>	<u>12.258</u>
France	13.250	11.692
IV - Vermouth	<u>7.419</u>	<u>7.617</u>
Pays-Bas	4.223	3.744
Italie	1.809	1.931

Source : Statistiques douanières

./.

B. Les exportations

Les exportations de vins de l'U.E.B.L. sont insignifiantes et portent en moyenne sur 10.000 hectolitres.

EXPORTATIONS DE VIN DE L' U.E.B.L.

									<u>en milliers d'hectolitres</u>
<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	
1,2	3,7	13,8	4,5	17,9	11,3	16,9	6,8	9,2	

C. Régime d'importation, Droits de douane et Taxes

Les vins, de même que toutes les boissons alcooliques en provenance notamment des pays du Marché Commun, de ceux de la zone de libre échange ainsi que de l'Espagne et de la Grèce, peuvent être importés sans aucune restrictions quantitatives.

Toutefois ils doivent acquitter des droits de douane et différentes taxes (taxes d'accise de consommation et de transmission) qui en grèvent lourdement le prix.

La taxe de consommation ne s'appliquant qu'aux vins titrant plus de 21° d'alcool atteint les niveaux suivants :

- Belgique : 11.000 Frs. belges par hectolitre d'alcool pur,
- Luxembourg : 8.000 " " " " " "

La taxe de transmission calculée sur la valeur de la marchandise dédouanée s'établit ainsi :

- Luxembourg            2 %
- Belgique            ( 10 % sur les vins autres que mousseux  
                          ( 13 % sur les vins mousseux

Les droits de douane et taxes d'accise (en francs belges ou luxembourgeois) sont appliqués comme suit : tableau p. 50 - 51.

Droits de douane à l'importation - taxes

a) - Droits de douane et taxe d'accise (en francs belges ou luxembourgeois)

N° du Tarif Bénélux

TAUX (hl)

	<u>Douane</u>	<u>Accise</u>
22,05 Vins de raisins frais, moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles)		
A - Vins mousseux	1.680	2.100
B - Autres		
Titrant 13° ou moins d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :		
a) - 2 litres ou moins	672	812
b) - plus de 2 litres	exempts (1)	600 (1)
Titrant plus de 13° et pas plus de 15° d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :		
a) - 2 litres ou moins		
1 - titrant plus de 13° et pas plus de 14° d'alcool acquis	672	812
2 - Autres	57,60	2013

.../...

b) - plus de 2 litres	exempts (1)	600 (1)
III - Titrant plus de 15° et pas plus de 22° d'alcool acquis présentés en récipients contenant :		
a) - 2 litres ou moins	57,60	2013
b) - plus de 2 litres	exempts (1)	600 (1)
V - Titrant plus de 22° d'alcool acquis		
	636	9000
22,06 Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques :		
A - titrant 18° ou moins d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :		
1 - 2 litres ou moins	645	2013
2 - plus de 2 litres	290	1542
D - Titrant plus de 18° et pas plus de 22° d'alcool acquis et présentés en récipients contenant :		
1 - 2 litres ou moins	645	2013
2 - plus de 2 litres	295	2013
C - Titrant plus de 22° d'alcool acquis	557	9000

(1) - Les boissons de l'espèce, titrant plus de 12° acquittent pour chaque dixième de degré d'alcool excédant 12° et par hecto-litre (en francs belges ou luxembourgeois) :

.../...

D'après ce tableau, on constate que les vins autres que mousseux titrant plus de 12° en récipients de plus de 2 litres n'acquittent qu'un droit de douane relativement faible.

La politique d'importation est donc de prime abord très libérale, mais elle ne l'est qu'en apparence car les vins importés supportent en plus une taxe d'accise très élevée qui atteint au minimum 6 francs belges par litre.

Cette taxe qui n'existait plus depuis la création du BENELUX a été rétablie, à la demande du gouvernement luxembourgeois juste avant la mise en vigueur de la C.E.E. par le transfert (des droits de douane en taxe d'accise, en raison de ce transfert des clauses du traité de Rome prévoyant la suppression progressive des droits de douane n'auront qu'une influence crées limitée et n'aboutiront qu'à une réduction très partielle des prix de vin).

De plus, bien que n'étant pas un droit de douane, la taxe d'accise ne s'applique pas aux vins en provenance du BENELUX, ce qui tend à fortement favoriser la viticulture luxembourgeoise.

La bière, de même que le vin, supporte la taxe d'accise ainsi qu'une autre taxe, mais leur mode de calcul est très différent de celui appliqué pour le vin et avantage très nettement la bière.

Pour la bière, il a été calculé par Monsieur Gérard LEROY, Président du Comité de la C.E.E. des industries et commerce des vins que ces taxes correspondaient à une taxe ad valorem sur le prix de gros de 10 % environ sur la bière de ménage et de 15 à 25 % sur les bières de qualité.

Sur le vin au contraire ces taxes aboutissent à une taxe ad valorem sur le prix de gros ou prix de revient importateur de 100 à 200 % sur les vins de consommation courante et de 50 à 80 % sur les vins de qualité supérieure.

Il est bien évident que tant que de tels taux seront appliqués, la consommation sera fortement freinée.

.../



### 3. LA CONSOMMATION

La consommation de vin en U.E.B.L. est de l'ordre de 8 litres par an et par habitant. Malheureusement les statistiques la concernant ne concordent pas toujours.

D'après les différentes sources disponibles, cette consommation a ainsi évolué depuis 1950 :

#### CONSOMMATION DE VIN EN U.E.B.L. PAR TÊTE ET PAR AN

Sources	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	Pourcentage variation 1959 à 1952
Consommation apparente	5,4	6,4	6,4	6,3	6,8	7,2	7,1	7,5	7,5	7,8	+ 12,2%
Bilans alimentaires de l'O.E.C.E. .			5,2	5,6	6	6,1	6,5	7,2	6,1	6,8	+ 13
Annuaire belge de statistiques				6,4	-	7,2		7,5			
Statistiques fiscales (1) (droits d'accise)	5,4	5,6	5,6	5,6	6	6,2	6,	7,3	6,6	6,7	+ 19,6

(1) Non compris vins mousseux

Quelles que soient les statistiques auxquelles on se réfère, on constate que la consommation de vin n'a que faiblement progressé par rapport à 1950 et reste très faible, comparée à celle des principales autres boissons.

../..

CONSOMMATION DE BOISSONS EN U.E.B.L.

par tête et par an

Source : bulletin hebdomadaire  
de la Kredietbank

Années	Bière	Alcool	Vins y compris mousseux (1)	Eaux minérales limonades
1936/1938	196	1,19	5	14,5
1948	126	1,57	5	15,3
1949	129	1,36	6	15,8
1950	134	1,43	5,6	18,4
1951	137	1,57	5,8	19,1
1952	142	1,43	5,9	22,1
1953	141	1,35	5,8	23,2
1954	142	1,37	6,3	23,5
1955	145	1,34	6,5	27,8
1956	145	1,34	6,9	27,3
1957	151	1,38	7,6	32,9
1958	154	1,27	6,9	34,0
1959	-	-	7	-

(1) - statistiques fiscales, droits d'accise.

D'après une autre source : "Les cahiers Economiques de BRUXELLES"  
n° 4 (juillet 1959), la consommation des boissons aurait ainsi évolué en quantité  
par rapport à 1950.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Limonades et eaux minérales	100	106	123	133	134	159	153	168	216
Bières	100	99	101	102	96	101	97	99	101
Alcool	100	104	103	96	100	101	102	109	105
Vins	100	105	120	104	117	121	132	142	128
Vernouth	100	100	102	102	104	104	103	111	114
Vins mousseux	100	116	94	91	100	103	104	114	99
Jus de fruits	100	100	105	111	111	137	189	342	274
TOTAL	100	100,8	103,6	104,1	102,2	107,9	106,2	113	114

Le vin se heurte surtout en Belgique, à la concurrence de la bière et des boissons non alcoolisées : limonade, eaux minérales et jus de fruits.

La consommation de bière qui a fortement décru par rapport au début du siècle où elle était de l'ordre de 200 litres par an et par habitant, n'a que faiblement progressé au cours des dix dernières années. Elle ne s'en situe pas moins à un très haut niveau puisqu'elle dépasse, à l'heure actuelle, 150 litres par an et par habitant. Le Belge est le plus gros consommateur du monde de bière. Sa consommation est à peu près le double de celle de l'Allemand.

La brasserie constitue une activité très importante en Belgique, disposant de puissants moyens. Un fort mouvement de concentration a ramené le nombre des entreprises de plus de 3.300 avant la première guerre mondiale à 452 en 1959.

La consommation de boissons non alcoolisées : limonades, eaux minérales et jus de fruit, atteint aussi en Belgique un niveau très élevé de l'ordre de 40 litres par an et par habitant. Le Belge est très amateur de limonades et boissons gazeuses qu'il boit, non seulement entre les repas, mais aux repas eux-mêmes. La consommation de jus de fruit et de Coca-Cola a environ triplé depuis 1950.

Les Belges sont très amateurs de vin ; la plupart d'entre eux semble le préférer à la bière. Le développement du marché est, en très grande partie, freiné par le prix très élevé de cette boisson, en raison des frais et taxes de tous ordres qu'elle supporte.

Les prix au litre des différentes boissons étaient les suivants en 1958 (1)

Vin rouge	23,44	FB
Bière blonde	14	FB
Coca-Cola	13,75	FB
Eau minérale	5,61	

(1) Source enquête C.E.C.A.

Par suite de son prix, le vin présente en Belgique les caractères d'un produit de luxe qu'on ne sert, en bouteilles toujours bien présentées, qu'en de rares occasions. L'habitude de boire du vin aux repas est beaucoup plus répandue qu'en Allemagne et aux Pays-Bas.

../..

Les belges sont plus amateurs de vin rouge que le vin blanc. Le vin blanc représenterait moins de 20 % des exportations, non compris celles en provenance du Luxembourg.

Les vins blancs d'origine française sont concurrencés par les vins allemands et luxembourgeois.

Les Bordeaux rouges traditionnellement exportés par voie maritime par le Port d'Anvers sont surtout consommés dans les provinces flamandes. Les vins de Bourgogne trouvent au contraire leurs principaux débouchés en Wallonie.

Les vins ne doivent pas être acides ni avoir un goût de tannin très prononcé.

Les vins rosés, découverts par les touristes belges en France, sont très appréciés et en progression constante.

Le champagne et les vins mousseux rencontrent aussi la faveur des Belges. La consommation, en forte augmentation, est de l'ordre de 0,4 litre par personne et par an, contre 0,25 litre en 1950. Une partie non négligeable, 30 à 50 % selon les années, est obtenue à partir de jus de pommes et de poires.

Les importations belges étaient autrefois composées en majeure partie de vin de qualité ; mais depuis quelque temps un déclassement assez net s'est produit dans les achats. A l'heure actuelle, d'après les professionnels, ces achats porteraient à concurrence de 75 % sur des vins de consommation courante ou de qualité moyenne, de 20 % sur des vins fins et de 5 % sur des vins de très haute qualité (grands crus).

La consommation d'après les professionnels est moins importante en Flandre qu'en Wallonie, région de langue française aux habitudes alimentaires très proches de celles de la France. Elle est plus forte dans les villes que dans les campagnes et varie proportionnellement aux revenus.

../..

Comme en Allemagne et aux Pays-Bas, on consomme nettement plus de vin en hiver qu'en été.

La plus grande partie des importations passe par l'intermédiaire des importateurs. Toutefois des courtiers installés en dehors de la Belgique et connus dans ce pays sous le nom de Correziens, vendent directement aux particuliers ou aux détaillants. Les commandes qu'ils obtiennent sont rassemblées chez certains transitaires qui importent le vin en groupage et font aussi quelquefois de la mise en bouteilles. Certains particuliers passent aussi directement commande à l'étranger.

Certains importateurs négociants vendent directement aux particuliers par lots moyens de 12 à 24 bouteilles, des vins, souvent vieux, de qualité supérieure. Ces "négociants éleveurs" ou "négociants fermes" tendent de plus en plus à disparaître, les constructions nouvelles ne permettant pas aux particuliers de stocker dans leur cave des quantités importantes de vin.

Au stade de détail, le marché, selon les principaux canaux de distribution se répartirait approximativement ainsi :

Restaurants .....	1/3
Grands magasins, magasins alimentation générale ...	1/3
"Négociants fermes", magasins spécialisés dans la vente des boissons, épiceries.....	1/3

Les restaurants servent, en général, des vins de bonne qualité. Leur marge bénéficiaire serait assez élevée. Les débits de boissons n'écoulent presque pas de vin.

Les magasins spécialisés dans la vente des boissons, qui livrent des vins de qualité moyenne, ont bénéficié du recul des négociants "fermes" mais se heurtent de plus en plus à la concurrence des grands magasins et des magasins d'alimentation générale. Ils luttent contre eux en mettant l'accent sur la qualité de leurs produits.

../..



### III -LES PAYS - BAS

- - - - -

Les Pays-Bas ne produisent pas de vin, et les cultures de raisin en serre sont uniquement destinées à fournir du raisin de table de luxe. Leurs habitants se classent parmi les plus faibles consommateurs de vin de la Communauté ; la consommation dépasse à peine 1,5 litre par tête et par an.

Ce pays peut donc constituer un marché non négligeable pour les pays producteurs, bien que la majorité de la population consomme de préférence des produits nationaux, tels que le lait, la bière, le genièvre ainsi que des liqueurs à base d'alcool de grain.

#### 1. LES IMPORTATIONS DE VIN

Les tableaux suivants donnent les importations de vin aux Pays-Bas en quantités et en valeur.

.....



## IMPORTATIONS DE VINS AUX PAYS BAS. EN QUANTITE, EN 100 HECTOLITRES

TOTAL IMPORTE (1).	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		
	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	hl	%	
Dont ..																			
. France	116	20	215	41	178	27	262	28	377	31	422	26	419	26	218	14	375	21	
. Espagne	94	16	89	17	158	24	348	37	360	29	377	23,5	447	27	401	25	454	25,5	
. Portugal	145	25	53	10	59	9	80	8,5	184	15	358	22	297	18	110	7	241	13,5	
. Italie	18	3	26	5	39	6	55	6	55	4,5	94	6	117	7	168	11	178	10	
. Yougoslavie	26	4,5	13	2,5	18	3	13	1	13	1	43	3	80	5	148	9	120	7	
. Allemagne	22	4	15	3	27	4	35	3,5	48	4	52	3	45	3	52	3	83	4,5	
. U.E.B.L.	-	-	-	-	-	-	-	-	73	6	77	5	64	4	53	3	71	4	
. Grèce	55	9,5	35	8	48	7	53	5,5	43	3,5	51	3	56	3	45	3	33	2	
. Algérie	29	5	16	3	23	3,5	24	2,5	21	1,5	22	1	20	1	8	0,5	9	0,5	
. Chypre	44	7,6	25	5	8	1	11	1	9	0,7	17	1	3	0,2	8	0,5	3	0,2	

(1) - Non comptes les vermouth et eau de vie.

Source : Statistiques douanières.

Sources : Statistiques  
douanières

IMPORTATIONS DE VINS en VALEURS

1.000 Florins

	1955		1956		1957		1958		1959	
<u>TOTAL IMPORTE.....</u>	14.351		16.840		19.060		18.500		20.305	
<u>dont</u>		%		%		%		%		%
ESPAGNE.....	3.025	21	3.382	20	3.978	20,8	4.179	22,6	4.595	22,6
FRANCE.....	5.873	41	6.100	36,2	6.866	36	4.534	24,5	6.195	30,5
PORTUGAL.....	1.748	12	2.345	13,9	2.706	14,1	3.140	16,9	2.826	13,9
ITALIE.....	823	6,7	1.217	7,2	1.505	7,8	1.883	10,1	1.587	7,8
YOUGOSLAVIE...	65	0,4	186	1,1	374	1,9	735	3,9	650	3,2
ALLEMAGNE.....	1.051	7,3	1.237	7,3	1.154	6	1.248	6,7	1.434	7,1
U.E.B.L.....	1.055	7,3	1.290	7,6	1.362	7,1	1.109	5,9	1.343	6,6
GRECE.....	257	1,7	326	1,9	364	1,9	308	1,6	251	1,2
ALGERIE.....	107	0,7	120	0,7	138	0,7	81	0,4		
CHYPRE.....	41	0,2	65	0,3	20	0,1	46	0,2		
<u>PREZ MOYEN du litre importé</u>										
	1955		1956		1957		1958		1959	
Prix moyen en Florin.....	1.17		1.05		1.16		1.16		1.14	
ESPAGNE.....	0.83		0.89		0.88		1.04		1.01	
FRANCE.....	1.55		1.44		1.64		2.07		1.65	
PORTUGAL.....	0.95		0.65		0.91		2.85		1.17	
ITALIE.....	1.43		1.29		1.29		1.11		0.89	
YOUGOSLAVIE...	0.49		0.45		0.46		0.49		0.53	
ALLEMAGNE.....	2.20		2.58		2.56		2.41		1.73	
U.E.B.L.....	1.41		1.68		2.11		2.09		1.88	

...../

L'Espagne et la France sont les deux principaux fournisseurs de vin des Pays-Bas, l'Espagne ayant fortement accru ses livraisons depuis 1957 a pris ainsi la première place au point de vue quantité.

En 1959, la France ne participe à ces importations que pour 21% du total, l'Italie 10% contre près de 40% pour l'Espagne et le Portugal réunis, et ce malgré la mise en application du Marché Commun.

La question du prix des vins est primordiale en Hollande, d'après les professionnels. C'est ce qui explique la faveur que rencontrent les vins d'Espagne, vins ordinaires, bon marché, expédiés en fûts, par mer, vers les ports hollandais. Les prix des vins français sont en général élevés.

Presque toutes ces importations se font sous forme de vins en fûts mis en bouteille en Hollande.

	1955	1956	1957	1958	1959
Total en hls ....	122.238	159.692	163.304	158.531	177.994
dont					
Vins en fûts....	116.229	152.481	156.579	153.025	170.358
Vins en bout....	4.638	5.557	5.051	3.867	5.665
Vins mousseux...	1.371	1.655	1.674	1.639	1.991

L'importation des vins et eaux de vie est libre en provenance des pays de l'O.E.C.E. Cependant elle est réservée aux grossistes reconnus par le Groupement professionnel "Centrale Vereniging Von Vijnhandelaven" qui établit la liste des importateurs agréés.

Depuis 1960, les particuliers peuvent importer directement en demandant une autorisation au Groupement Interprofessionnel pour les produits agricoles : Section vins. Cette autorisation n'est donnée que pour des quantités n'excédant pas 100 à 200 litres.

Les droits de douane et d'accise sont identiques à ceux de l'U.E.B.L. Ils sont très élevés et freinent le développement de la consommation.

## 2. LA CONSOMMATION

### A/ Les habitudes de consommation

La consommation de vin, qui peut être obtenue à partir des statistiques du commerce extérieur, si l'on néglige les variations de stocks qui ne sont pas indiquées, a atteint les niveaux suivants depuis 1950 :

	IMPORTATIONS (hls)	EXPORTATIONS (hls)	QUANTITES disponibles	POPULATION (1.000)	CONSOMMATION en litre par tête
1950...	54.000	4.000	50.000	10.000	0.50
1951...	58.150	2.000	56.150	10.130	0.55
1952...	51.806	1.000	50.806	10.270	0.49
1953...	65.410	2.000	63.410	10.493	0.60
1954...	94.470	7.000	87.470	10.629	0.82
1955...	122.238	2.000	120.238	10.767	1.11
1956...	159.693	12.000	147.693	10.907	1.35
1957...	163.304	5.000	158.304	11.049	1.43
1958...	158.581	4.000	154.581	11.193	1.38
1959...	177.994		177.994	11.338	1.57

Sources : statistiques douanières

Bien que la consommation ait plus que triplé de 1950 à l'heure actuelle, elle est encore très peu importante, comparée à celle des principales autres boissons.

...../

	1954	1955	1956	1957	1958	% variation 1958/1954
Vin (litre)...	0.9	1.2	1.4	1.5	1.5	+ 66
Bière (litre).	13.9	16.7	17.9	20.7	20.7	+ 49
Alcool <sup>(1)</sup> litre	2.3	2.3	2.6	2.1	2.2	-- 5
Café (kilog)...	2.1	2.4	2.9	2.8	3.2	+ 52
Thé (kilog)...	0.8	0.7	0.9	0.7	0.8	--
Cacao poudre (kilog)...	0.4	0.4	0.4	0.3	--	--

(1) - en équivalent d'alcool à 50°

Sources : Statistisch Zaboek

Le vin, dont le prix est très élevé aux Pays-Bas se heurte surtout à la concurrence des boissons non alcoolisées : lait, thé, café, jus de fruit ainsi que, dans une moindre mesure, à celle de la bière et du genièvre, alcool hollandais, dont la plupart des distilleries se trouvent à SCHIEDEM.

La réputation des Hollandais d'être un peuple de buveurs ne repose plus, à l'heure actuelle, sur aucun fondement. La consommation des principales boissons alcoolisées a décliné dans de très fortes proportions au cours de ce demi-siècle.

Evolution de la consommation des boissons alcoolisées depuis 1900, en litre, par tête et par an

	Alcool <sup>1</sup>	Bière	Vin
1900/1909.....	7.6	40.-	1.75
1910/1919.....	4.8	31.-	1.20
1920/1929.....	2.6	24.8	1.80
1930/1939.....	1.8	18.5	1.10
1946/1949.....	2.4	15.-	0.70
1950/1957.....	2.4	19.3	0.90
% variation 1950/57- 1900/1909	-68.5%	-51.7%	-48.5%

(1) - en équivalent alcool à 50° Sources : Zestig Jaren Statistiek in Tijdreksen.

En examinant le tableau précédent on constate que la consommation de boissons alcoolisées a diminuée d'environ 50 % par rapport au début de ce siècle.

Toutefois, si la consommation de l'alcool a continué à diminuer très fortement au cours des années récentes, il n'en est pas de même pour le vin et la bière. Un revirement très net de tendance s'est produit aux alentours des années 1950, le plus bas niveau de consommation ayant été atteint pour la bière en 1949 avec 10,9 litres par an et par habitant et pour le vin en 1950 avec 0,5 litre.

Evolution de la consommation de boissons alcoolisées depuis 1950, en litre, par tête et par an

-----

	<u>Alcool(1)</u>	<u>Bière</u>	<u>Vin</u>
1950 .....	3.-	10.9	0.5
1951 .....	2.7	10.9	0.7
1952 .....	2.2	11.3	0.6
1953 .....	2.2	12.7	0.7
1954 .....	2.3	13.9	0.9
1955 .....	2.3	16.7	1.2
1956 .....	2.6	17.9	1.4
1957 .....	2.1	20.7	1.5

(1) - en équivalent alcool à 50°

Sources : Zestig Jaren Statistiek in Tijdreeksen.

En gros, la consommation des trois ou quatre dernières années, plus représentative du niveau actuel que la moyenne 1950/1957, a diminué par rapport à la première décennie de ce siècle de près des 3/4 pour l'alcool, de plus de 50% pour la bière, de moins de 1/3 pour le vin.

...../

Le Hollandais actuel donne l'impression d'être assez amateur d'alcools, gros consommateur de boissons non alcoolisées mais faible buveur de boissons moyennement alcoolisées telles que la bière et le vin.

Le prix très élevé du vin freine la consommation. D'après l'enquête effectuée par la C.E.C.A. en 1958, les prix des différentes boissons, au litre, s'établissaient ainsi dans les grandes villes industrielles (\*) :

Vin rouge .....	2,71 Fl.H
Bière blonde ....	1.16 Fl.H
Coca cola .....	1.10 Fl.H
Eau minérale.....	0.45 Fl.H

Le litre de vin ordinaire vaut donc, en gros, aux Pays-Bas, deux fois et demi plus qu'un litre de bière ou de Coca cola et six fois plus qu'un litre d'eau minérale.

La consommation de vin est aussi certainement liée aux habitudes alimentaires ; elle varie très fortement d'un pays à l'autre selon que le vin fait partie ou non du repas. Or les hollandais, très frugaux, ne font que des repas très simples où ils ne boivent que rarement et exceptionnellement du vin.

Les habitudes alimentaires sont, du reste, très différentes de celles des pays latins. Les deux repas principaux ne sont pas le déjeuner et le dîner, mais le petit déjeuner et le dîner. Le petit déjeuner très copieux, comparable au breakfast britannique, permet de ne faire qu'un déjeuner très rapide composé en général de sandwiches, rarement accompagnés de boissons.

...../

(\*) cf Revenus réels C.E.C.A. - Statistiques sociales n°2  
1960

---

Le repas du soir est plus important, mais on y boit de l'eau, du thé, du café ou du lait.

Les Hollandais boivent surtout entre les repas ; le matin à 10 ou 11 heures et le soir à 4 ou 5 heures. A ces heures là, dans presque tous les bureaux on sert au personnel du thé, du café ou du lait. On ne sert jamais de vin dans les débits de boissons.

En réalité on ne boit du vin que très rarement : au cours des banquets, des repas d'affaires importants, ou de repas de famille le soir chez soi entre amis, à la veillée, après le thé, et de temps en temps l'après-midi avec des gâteaux et des pâtisseries.

Autant qu'on puisse la saisir, la consommation est beaucoup moins importante l'été que l'hiver, principale époque de réceptions pendant laquelle les soirées sont plus longues.

Bien que consommant très souvent en dehors des repas, les Hollandais sont plus amateurs de vin rouge que de vin blanc que l'on consomme surtout frais, l'été pendant les fortes chaleurs.

Les vins souples et légers sont plus appréciés, d'après les professionnels, que les vins lourds et très fruités. Toutefois le Bourgoigne trouve de nombreux amateurs dans le Sud du Pays.

Pour le vin blanc, comme en Allemagne, le goût a évolué. Les vins blancs très doux et très sucrés, très appréciés après la guerre sont délaissés au profit des vins avec 1° ou 1,5° de sucre.

Toujours d'après les professionnels, la consommation augmenterait en fonction du revenu et varierait assez sensiblement selon les régions et les types d'habitats. On consommerait plus de vin dans les riches régions du Sud que dans le Nord et dans les villes que dans les campagnes. Il faut toutefois remarquer que ces observations ne sont pas confirmées par les résultats des enquêtes néerlandaises de consommation, commentées dans la première partie de cette étude.

En effet, d'après ces enquêtes, c'est dans le

...../



Nord que la consommation par tête est plus élevée et d'autre part, si cette consommation est faible dans les petites villes de moins de 4.000 habitants, elle est très au-dessus de la moyenne nationale dans les villages.

### B/ La Commercialisation

Les particuliers pouvant, depuis 1960, acheter directement leur vin à l'étranger, après autorisation spéciale, les importateurs ne bénéficient plus du monopole qu'ils détenaient autrefois. Ils contrôlent quand même la quasi-totalité du marché. Avant d'être autorisés à exercer ils doivent suivre des cours et passer un examen professionnel. Ils sont concentrés dans le Sud et surtout dans l'Ouest du Pays, notamment à Amsterdam, car les vins arrivent surtout par voie maritime, les frais de transport étant moindre par mer que par le fer ou la route.

Il existe environ 500 importateurs dont 300 ont une activité relativement importante.

D'après une étude faite en 1957 par le Syndicat National des Importateurs, les principaux canaux de distribution s'établissaient ainsi en 1957 :

#### Commercialisation du vin aux Pays-Bas en 1957

-----

Importateurs (vente directe aux particuliers) .....	30%
Restaurants .....	35%
Détaillants spécialisés dans la vente des boissons..	20%
Détaillants non spécialisés .....	15%

---

En 1957, le marché de détail était à peu près également partagé entre les importateurs, les restaurateurs et les détaillants.

Certains importateurs vendent directement aux particuliers par lots de 15 à 20 bouteilles. Leur clientèle est en général composée de connaisseurs riches disposant, dans leur immeuble, d'une cave, ce qui est assez rare dans le Pays.

Les restaurants servant surtout des vins fins de qualité, leur marge bénéficiaire, de l'ordre de 100%, n'est pas plus élevée que dans les pays gros consommateurs.

Les détaillants spécialisés dans la vente des boissons, au nombre de 1800 écoulent principalement du vin de bonne ou moyenne qualité.

Les détaillants non spécialisés, épiciers indépendants et surtout maisons à succursales disposent d'environ 8000 points de vente. Ils ont fait un gros effort pour développer leurs ventes qui étaient presque insignifiantes il y a une dizaine d'années. Ils commercialisent surtout des vins rouges ordinaires en provenance d'Espagne, d'Italie ou de Yougoslavie. Leurs prix de vente pour une bouteille de 0,70 cls sont relativement peu élevés ; ils varient actuellement entre 1,7 et 2,5 Florins et sont en moyenne de 2 Florins contre 0,5 Florin pour une bouteille de bière de 45 cls. Cette catégorie de commerce touche une clientèle très différente des autres, qui n'avait pas l'habitude de consommer du vin.

Depuis 1957 et surtout 1959, des modifications assez importantes se seraient produites dans les circuits commerciaux. La part dans les ventes totales des détaillants non spécialisés aurait nettement augmenté au détriment de celle des importateurs et des détaillants spécialisés. Grâce aux efforts des maisons à succursales, elle dépasserait largement 20%.

Cette évolution est très importante, car elle assure une plus large diffusion du vin dans les couches sociales à revenu peu élevé et dans les zones rurales. Elle permet d'escompter, si le pouvoir d'achat de la population augmente, un développement assez rapide de la consommation.

5 AVR. 1971

2 ex. n° 1

5 AVR. 1971

